

AM-GMF

Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances
148, rue Anatole France – 92300 LEVALLOIS-PERRET
RCS Nanterre 775 691 140

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 SEPTEMBRE 2025

Des délibérations du Conseil d'administration du 18 septembre 2025, il est extrait ce qui suit :

« .../...

II. GOVERNANCE

.../...

Le Président donne ensuite la parole à Madame Alejandra SEGOVIA-BIGNON.

.../...

➤ Cooptation d'un nouvel administrateur

Il est rappelé au Conseil d'administration qu'en application de l'article 9.1 des statuts de la Société AM-GMF sur la limite d'âge des administrateurs, le mandat d'administratrice de Madame Marie-France ORTI a pris fin le 31 août 2025.

Après avoir recueilli l'avis favorable du Comité des rémunérations et des nominations de Covéa, il est proposé au Conseil d'administration de coopter Monsieur Christophe LORRAIN, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Madame Marie-France ORTI, à effet immédiat et pour la durée du mandat restant à courir de sa prédécesseure, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

➔ Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de coopter Monsieur Christophe LORRAIN en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Marie-France ORTI, à effet immédiat et pour la durée du mandat restant à courir de sa prédécesseure.

Il est rappelé que la cooptation de Monsieur Christophe LORRAIN sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée générale.

.../...

➤ Nomination d'un nouveau Vice-Président

Le mandat d'administratrice de Madame Marie-France ORTI étant arrivé à échéance, le Conseil d'administration doit procéder à son remplacement au titre de son mandat de Vice-Présidente.

Conformément à l'article 9.2 des statuts et après avoir recueilli l'avis favorable du Comité des rémunérations et des nominations de Covéa, il est proposé de procéder au remplacement de Madame Marie-France ORTI et de nommer en qualité de Vice-Président : Monsieur Jean-Philippe MARGUERON.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Jean-Philippe MARGUERON en qualité de Vice-Président, en remplacement de Madame Marie-France ORTI, à effet immédiat et pour la durée du mandat restant à courir de sa prédécesseure, à savoir jusqu'au Conseil d'administration qui suivra l'Assemblée générale de 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

.../... »

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Thierry DEREZ

